



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

NOTE

Destinataire(s) : Aux clubs, écoles et associations régionales, membres de Patinage Québec

Expéditeur(s) : Anne Desjardins

Date : Le 17 juillet 2025

Objet : Aide-Mémoire pour le début de saison 2025-2026

Bonjour à tous,

Nous devons nous préparer dès maintenant en vue de la nouvelle saison 2025-2026 afin d'avoir une saison pleine de belles activités de patinage !

Patinage Québec aimerait vous faire un petit rappel des tâches à effectuer d'ici le début de saison. Vous trouverez tous les documents de références nécessaires sur notre [site Internet](#).

[Politique 23 sur les clubs et écoles de Patinage Québec](#) – À LIRE OBLIGATOIREMENT.

Vous trouverez dans cette politique, la liste complète de toutes les obligations à respecter pour que votre club/école soit en règle, notamment les obligations légales (article 6) :

- Faire une déclaration annuelle au [Registraire des Entreprises du Québec](#) (REQ) ;
- Faire une déclaration de mise à jour courante au REQ dans les 30 jours suivants le changement d'administrateur au sein du conseil d'administration;
- Faire une déclaration de revenus ;
- Vérifier l'admissibilité aux taxes à la consommation;
- Payer ses comptes en souffrance à Patinage Québec et à Patinage Canada;

INSCRIPTIONS 2025-2026

[Cotisation annuelle du club/école à Patinage Canada](#)

- 45 \$ – droit d'inscription du club ou 170 \$ - droit d'inscription de l'école ;
- 62 \$ – assurance de responsabilité civile du club/école ;
- 147,20 \$ – droit d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants (ne s'applique pas au Québec, car l'assurance est offerte par le RLSQ) ;
- 74,72 \$ + taxe applicable – tarif de la SOCAN ;
- 49,05 \$ + taxe applicable – tarif de Ré:Sonne.



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

Cotisation annuelle des adhérents de votre club/école à Patinage Canada

- Droit d'inscription de l'adhérent – Cotisation nationale - 28,00 \$;
- Droit d'inscription de l'adhérent – Cotisation de section – 28,00 \$;
- Cotisation pour le Sport sécuritaire (Safe Sport) – 5,00 \$;
- Cotisation d'indemnités en cas de blessure - 0,71 \$ / adhérent + taxe applicable ;
- Note : Patinage Québec retourne 5,75 \$ par membre à la région d'appartenance.

Veuillez déclarer les membres du conseil d'administration de votre club/école sur le [site des membres de Patinage Canada](#) et faire les changements immédiatement s'il y a de nouveaux administrateurs.

Veuillez remplir le tableau du Bottin de Patinage Québec sur le lien SharePoint qui vous a été envoyé déjà à la fin du mois de juin. Le tableau devra être rempli d'ici le **31 août 2025**. S'il y a des changements d'administrateur au sein de votre conseil d'administration, aviser immédiatement le bureau de Patinage Québec. Si vous avez des questions, communiquez avec adesjardins@patinage.qc.ca ou agentadmin@patinage.qc.ca.

ASSURANCES

Si votre club/école a adhéré au [programme d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants](#) en 2024-2025 via Patinage Québec, prenez note que votre assurance a été automatiquement renouvelée pour la saison 2025-2026. Si votre club/école avait un autre assureur, veuillez nous fournir la preuve d'assurance en communiquant avec agentadmin@patinage.qc.ca.

Note : Les clubs/écoles qui ne sont pas des organismes sans but lucratif doivent faire des démarches auprès de Patinage Canada pour obtenir l'assurance ou communiquer directement avec BFL assurances.

Note2 : Les administrateurs couverts sont ceux qui sont déclarés au Registraire des Entreprises du Québec (REQ) pour votre club ou école de patinage.



PRÉPARATION DE L'INSCRIPTION DES PATINEURS

Les clubs/écoles doivent créer des formulaires d'inscription pour les patineurs. Voici ce que devrait contenir un formulaire d'inscription selon la [Loi sur la protection du consommateur](#) :

- Nom et adresse du club/école ;
- Nom et adresse du patineur ;
- Lieu et date de l'inscription ;
- Description des services offerts ;
- Date du début de la session et durée ;
- Adresse du lieu où les cours sont donnés ;
- Nombre d'heures, de jours ou de semaines sur lesquels les cours sont répartis ;
- Tarif à l'heure, à la journée ou à la semaine sur lesquels les cours sont répartis ;
- Montant total que le consommateur doit déboursier (le coût du cours, les frais d'adhésion, d'inscription, d'ouverture de dossier, d'évaluation et d'administration, les frais de la plateforme en ligne et les taxes, s'il y a lieu) ;
- Modalités de paiement;
- Politique de remboursement.

Avec le formulaire d'inscription du patineur sur lequel vous faites une description des frais, vous devez joindre les documents suivants :

- [Code de déontologie de Patinage Canada](#) ;
- [Code de protection de la vie privée](#) de Patinage Canada et la [Politique sur la protection des renseignements personnels](#) de Patinage Québec ;
- Avis de collecte de renseignements (voir en annexe de la Politique sur la protection des renseignements personnels de Patinage Québec) ;
- Clause sur le consentement à l'utilisation de l'image et autorisation de diffusion, modèle proposé :

« **Consentement à l'utilisation de l'image et autorisation de diffusion** (personne majeure ou mineure)

*J'ai 18 ans ou plus et je suis la personne identifiée sur le formulaire d'inscription OU Je suis le parent ou le tuteur légal de l'enfant mineur identifié dans le formulaire d'inscription pour **[nom de l'événement]**.*

*En m'inscrivant à **[nom de l'événement]** OU En inscrivant mon enfant mineur à **[nom de l'événement]**, considérant l'envergure et le caractère public de cet événement, en mon nom et en celui de mon enfant mineur, j'autorise **[nom du club/école]** et ses partenaires à capter **mon ou son** image et j'autorise **[nom du club/école]** à utiliser, publier et diffuser, sur internet ou dans tout autre document imprimé ou électronique, **mon ou son** image, **mon ou son** nom, **mon ou son** prénom, **mon ou son** âge, **ma ou sa** biographie et **ma ou sa** performance, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit et pour quelque fin que ce soit. Cette utilisation, publication et diffusion peut notamment, mais sans limiter la portée de ce qui*



précède, être faite sur le site internet de **[nom du club/école]**, le site internet DailyMotion, les réseaux sociaux et tout matériel imprimé ou électronique, sous la forme de texte, photo, vidéo et mot-clic, à des fins publicitaires, promotionnelles, informationnelles et didactiques. La présente autorisation est formulée sans limites de temps ni de territoire.

Je (personne majeure) OU En mon nom et en celui de mon enfant mineur, je renonce à recevoir une rémunération ou toute autre contrepartie. Je (personne majeure) OU En mon nom et en celui de mon enfant mineur, renonce également au droit à la protection des renseignements personnels et à tout recours à l'encontre de **[nom du club/école]** en lien avec l'utilisation, la publication et la diffusion des renseignements personnels énumérés plus haut. Je dégage par la présente **[nom du club/école]** de toute responsabilité découlant de quelconques utilisations que pourrait faire un tiers de tout renseignement, document et information rendus disponibles par **[nom du club/école]**.

J'accepte »

- [Fiche de suivi sur les commotions cérébrales](#);
- [Fiche éducative concernant les commotions cérébrales](#) de Patinage Canada ainsi que l'accusé de réception qui est à la fin du document.

Patinage Québec vous recommande d'établir de bonnes pratiques lors des inscriptions et de communiquer les renseignements suivants aux patineurs et à leurs parents :

- Règlements internes du club/école de patinage ;
- Critères de certains programmes (exemples : admissibilité aux catégories STAR, spectacles, bourses, lauréats, etc.).

RÉFÉRENCES ESSENTIELLES À CONNAÎTRE POUR GÉRER UN CLUB/ÉCOLE DE PATINAGE

Concernant la gestion et l'administration du club/école :

- [Site internet de Patinage Québec onglet Clubs, Écoles et Régions](#) ;
- [Politique 23 sur les clubs et les écoles de patinage](#) ;
- [Modèle de règlements généraux pour les clubs et les écoles de patinage](#) – Nouvelle version juillet 2024 ;
- [Guide de l'administrateur](#) – Nouvelle version juin 2025 ;
- [Règlement de sécurité de Patinage Québec](#).

Rappel

En tant que membre de Patinage Québec, votre club ou école de patinage doit :

- Nommer un directeur local de la sécurité annuellement ;
- Réviser tous les 5 ans les [règlements généraux](#) de votre club/école et les transmettre à Patinage Québec ;
- Tenir une assemblée générale annuelle.

Concernant la planification, la gestion et la mise en place des programmes et activités :

- [Site internet de Patinage Québec onglet Programmes;](#)
- [Guide de la pratique sportive de Patinage Québec](#) (voir tableau plus bas). Plus précisément, vous y trouverez :

Phase 1-Planification, préparation et formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prise de décision concernant les programmes ou les activités à offrir; 2. Engagement des entraîneurs responsables; 3. Établissement des frais pour les participants et préparation des inscriptions; 4. Formation des entraîneurs, des assistants de programmes et des autres bénévoles de soutien par les entraîneurs responsables des programmes offerts.
Phase 2-Entraînements et déroulement des séances régulières d'entraînement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation ou entraînement virtuel; 2. Entraînement extérieur; 3. Entraînement individuel, semi-privé ou libre; 4. Entraînement de groupe.
Phase 3-Événements et activités spéciales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compétition; 2. Revue sur glace; 3. Sessions de tests; 4. Autres activités spéciales
Phase 4-Retour (rétroaction) sur les activités et programmes offerts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports annuels sur les programmes, activités et événements

Consultez l'Aide-mémoire qui se trouve à la fin du Guide de la pratique sportive et l'annexe de la [Politique 23 sur les clubs et les écoles de patinage](#).

NOTE : Il doit y avoir la présence d'un entraîneur en règle lors des séances du club/école.

ENTRAÎNEURS EN RÈGLE

Il est de la responsabilité des clubs/écoles de vérifier que les entraîneurs travaillant dans votre organisation soient en règle avec Patinage Canada et l'Association canadienne des Entraîneurs (ACE). Pour ce faire, nous vous invitons à consulter le site des membres de Patinage Canada. Vous devez :

- Valider le statut des entraîneurs sur le [site des membres de Patinage Canada](#).



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

SPORT SÉCURITAIRE

Nous encourageons les clubs/écoles à cliquer sur les liens suivants pour obtenir tous les renseignements récents concernant le sport sécuritaire :

- Sport sécuritaire : https://patinage.qc.ca/sport_securitaire/
- Règlement de sécurité : <https://patinage.qc.ca/reglement-de-securite/>
- Gestion des clubs, écoles et régions : <https://patinage.qc.ca/gestionnaire-de-club-ecole/>
- Assurances : <https://patinage.qc.ca/assurances/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'en faire part en communiquant avec moi au annedesjardins@patinage.qc.ca. Prenez note que je serai en vacances du 18 juillet au 3 août 2025.

Bonne saison de patinage!

Anne Desjardins
Coordonnatrice Clubs et Régions
Patinage Québec